

Une lettre éditée par le Centre Français d'Information sur les Entreprises – CFIE

52 Bd Ornano 75018 Paris. Tél : 01 46 06 07 08. Fax : 01 46 05 06 05. C. é : cfie@club-internet.fr

## Mines antipersonnels

Neuf années après l'entrée en vigueur du traité d'Ottawa, les acteurs de la société civile appellent le secteur financier à prendre en compte les principes de ce traité dans ses activités. A la suite des pressions exercées par l'association belge Netwerk Vlaanderen, l'assureur **Axa** a récemment mis en place des lignes directrices interdisant tout investissement pour son compte propre (la gestion pour le compte de tiers n'est pas concernée) dans des sociétés impliquées dans la fabrication de mines antipersonnel.

Sur les 37 pays n'ayant pas encore ratifié le traité, deux Etats abritent quatre sociétés privées cotées en Bourse qui produisent des mines antipersonnel. L'une d'elles, **ST Kinetics**, est basée à Singapour. Aux Etats-Unis, les groupes **Textron** et **Alliant System** ont emporté l'appel d'offres du gouvernement américain (390 millions d'USD) pour produire 1 620 systèmes Spider et 186 300 munitions. Le système Spider, l'un des éléments de l'initiative militaire d'alternative aux mines antipersonnel, permet d'activer et de désactiver les munitions à distance. **General Dynamics**, allié de **Textron**, pourrait recevoir 1,3 milliard d'USD d'ici à 2011 pour produire des systèmes intelligents de munitions (IMS).

Selon des ONG spécialisées dans les problèmes de défense, les IMS devraient tomber sous le coup du traité d'Ottawa en raison de leur caractère non discriminant. Mais le Centre de recherche sur la paix et les conflits souligne que le traité porte sur l'usage et non sur l'effet des armes. Ainsi des armes à effet antipersonnel mais dont ce n'est pas l'usage premier – comme les systèmes à sous-munition – sont-elles exclues du traité d'Ottawa. En France par exemple, pays signataire du traité, des filiales des groupes **EADS** et **Thales** produisent des systèmes à sous-munitions. Outre la question des mines antipersonnel, de nouvelles problématiques apparaissent dans le secteur de l'armement (uranium appauvri, armes chimiques et bactériologiques). Or, rares sont les établissements financiers qui, à l'instar du groupe **KBC**, ont exclu de leur portefeuille les sociétés impliquées dans l'ensemble des problématiques liées à l'armement.

## Editorial

Eric Vidal

## La Commission européenne évince les parties prenantes

La communication 2006 de la Commission européenne sur la Responsabilité sociale des entreprises est décevante. Avec la création de l'Alliance européenne pour la RSE, une plate-forme pour les entreprises, la Commission privilégie une approche unilatérale et le contenu s'en ressent. Promotion de la RSE, sensibilisation du monde des affaires ou encore échange d'expériences, le tout forme un ensemble au service de la compétitivité des entreprises européennes et revient en arrière sur dix points essentiels évoqués de longue date dont la participation des syndicats et des ONG et l'approche réglementaire.

L'idée d'une réglementation européenne sur la RSE associant la société civile est portée dès 1998 par le député européen britannique Richard Howitt. Adoptée par le parlement européen en janvier 1999, la résolution Howitt recommande à la commission de soutenir la création d'un label social européen et de créer un code de conduite européen basé sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail, dont l'application serait contrôlé par un observatoire associant syndicats et ONG.

Huit ans après la résolution Howitt, l'Union européenne est revenu au point de départ : la RSE n'est pas réellement inscrite dans son agenda. Le contexte a pourtant changé. Le vocabulaire du développement durable s'est imposé dans le discours des grandes entreprises qui font assaut de communication pour tirer un avantage compétitif de leurs initiatives. La Commission, en créant l'Alliance, n'a finalement rien fait d'autre qu'entériner cette vision unilatérale de la RSE. Au moins quatre points manquent à l'appel : le reporting sociétal obligatoire, la responsabilité envers la société, l'engagement public des entreprises et le contrôle indépendant de l'activité. La prochaine réunion du forum multi parties prenantes prévue pour la fin de cette année sera déterminante pour combler les déficits de la dernière communication.

## Code de conduite

Marie-Claude Hessler, actionnaire individuelle de Mattel, a dressé un bilan des rapports d'audits sociaux effectués dans les usines du groupe au Mexique et en Indonésie. Après neuf années d'interpellation, le code de conduite du groupe n'est toujours pas appliqué, tandis que les conditions de travail et le niveau de vie des travailleurs n'ont pas connu d'améliorations significatives. Les auditeurs rapportent les mêmes plaintes des travailleurs : harcèlement, nuisances sonores et un niveau de salaire – légal – inférieur au salaire minimal vital qui contraint les employés à faire des heures supplémentaires. Les audits ne sont pas effectués pendant les pics d'activité et ne durent qu'une ou deux journées. Las de toujours relater les mêmes critiques, les auditeurs insistent sur la nécessité de prendre des mesures correctives et de prévoir des audits de contrôle. « *Une approche totalement nouvelle est requise avec un nouveau code de conduite et de nouveaux critères écrits en collaboration avec toutes les parties prenantes. Les auditeurs, dont le rôle a été important jusqu'à présent, devraient probablement être plus nombreux et disposer de moyens financiers plus importants pour permettre des audits, annoncés ou non, plus fréquents* », conclut Marie-Claude Hessler.

## Paradis fiscaux et judiciaires

En France, huit associations – dont Attac, le CCFD et Transparence International – ont créé une plate-forme sur les « *paradis fiscaux et judiciaires* », afin de promouvoir une directive européenne qui traiterait ce problème à trois niveaux, dont celui des sociétés multinationales. De ce point de vue, la plate-forme recommande que les autorités financières refusent les comptes consolidés des sociétés n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle comptable dans l'ensemble des territoires où elles exercent leur activité. Les sociétés seraient alors dans l'obligation de déclarer et de justifier les opérations traitées avec les paradis fiscaux. Par ailleurs, les administrations fiscales devraient être compétentes pour vérifier le retraitement des comptes entre compagnies et la réalité économique des facturations, afin d'éviter les transferts de bénéfices vers les paradis fiscaux.

## Finance responsable

Le fonds Living Planet répond à un enjeu de stratégie d'allocations d'actifs (40 % des actifs placés) du WWF international. Il est ouvert à d'autres souscripteurs. C'est un fonds de droit luxembourgeois. Créé en 2003, il n'a été commercialisé qu'en 2006, car il a fallu attendre d'avoir un *track record* sur trois ans. Les titres sont principalement des sociétés américaines. Une vingtaine d'entreprises françaises sont présentes (Danone, Lafarge, Sanofi-Aventis, France Télécom...). Le fonds est composé à 80 % de

sociétés internationales et à 20 % d'entreprises innovantes dans le domaine de l'environnement (énergies renouvelables, par exemple). La gestion est assurée par la banque suisse UBS. Il est distribué en France par Phitrust et centralisé par **BNP Paribas**. La banque **Sarrasin** gère l'un des compartiments. A terme, plusieurs nouveaux compartiments seront ouverts.

## Microcrédit

Les groupes **Grameen** et **Danone** se sont associés, le 16 mars dernier, pour créer au Bangladesh la société **Grameen Danone Foods Social Business**. Cette collaboration doit permettre de mettre en commun l'expertise de **Danone** dans le domaine de l'agroalimentaire et celle de **Grameen** dans le microcrédit. L'une des ambitions de la nouvelle société est de développer une activité économique de proximité et de créer des emplois dans le secteur agricole ou dans la vente et la distribution. **Grameen Danone Foods** s'engage à protéger l'environnement et les communautés en privilégiant les énergies renouvelables. Des solutions innovantes seront utilisées pour la production d'emballages écologiques. Le premier objectif de **Grameen Danone Foods** est le lancement d'un produit laitier à prix accessible. Une usine sera construite dans la ville de Bogra avant la fin de l'année 2006.

## Droits de l'Homme

Le rapport intermédiaire du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies sur le commerce et les droits humains a été largement commentée par les organisations de défense des droits de l'Homme. La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) approuve « *l'excellent diagnostic des enjeux qui attendent les sociétés transnationales dans un monde globalisé et reconnaît la nécessité d'un contrôle accru de ces acteurs, proportionnellement à l'influence qu'ils exercent* ». La FIDH regrette cependant la place trop réduite accordée à la responsabilité des multinationales en matière de respect des droits humains. La notion de « *complicité de violation des droits humains* » qui pourrait être opposée aux entreprises mérite plus que jamais d'être affinée. Le groupe **Carrefour**, qui a apporté son soutien aux normes des Nations unies, entend participer à ces débats. Le mandat d'Infans, association créée en 2000 pour encadrer la coopération de **Carrefour** avec la FIDH, va évoluer en ce sens. Les nouveaux objectifs consisteront à clarifier d'une part, le contenu de la norme des Nations unies à partir des instruments internationaux existants et, d'autre part, la nature des obligations à la charge des Etats et des entreprises, mais aussi à établir un système de contrôle du respect de ces engagements.

## LE CFIE ANALYSE LES STRATEGIES SOCIETALES DES ENTREPRISES

Créé en 1996, le CFIE est une structure indépendante de toute entreprise, organisme financier ou institution politique. Il s'est fixé plusieurs missions : la sensibilisation, la création d'outils d'analyse pour les parties prenantes et, de manière générale, l'organisation du dialogue entre l'entreprise et ses parties prenantes.

### QUATRE NIVEAUX D'ACTIVITES

1. **Veille : Suivi permanent des pratiques des entreprises et des enjeux de société.**

2. **Des outils pratiques pour rendre compte du comportement des entreprises**

➤ Travaux thématiques : le CFIE réalise sur commande des études approfondies, en partenariat avec des organismes spécialisés, sur des thèmes tels que les OGM, le climat, les conditions de travail dans les pays à bas coût de main d'œuvre, les investissements dans les pays violant les droits humains ou encore la déforestation.

➤ Analyses d'entreprises : des monographies et des évaluations d'entreprises, ainsi que les analyses transversales sur des thèmes spécifiques. Elles évaluent l'entreprise dans cinq domaines : gouvernance, politique sociale, utilité sociale des activités, impact des activités sur l'environnement, relations avec les communautés.

3. **Accompagnement dans la conduite de campagnes ou de partenariats**

➤ Le CFIE réalise sur demande des référentiels d'analyse des pratiques des entreprises (Collectif de l'Ethique sur l'Étiquette, Panos...). Il crée les conditions du dialogue entre parties prenantes et entreprises.

➤ Sensibilisation et formation des acteurs concernés, animation des comités éthiques, identification des problématiques nécessitant le dialogue, suivi des engagements des entreprises.

4. **Publications**

➤ *Impact Entreprises* vise à sensibiliser ses lecteurs à l'ouverture de l'entreprise sur son environnement global et à les mettre au fait de l'actualité des pratiques sociétales des entreprises au niveau mondial.

## Finance et changement climatique

**Le Centre français d'information sur les entreprises et les Amis de la Terre ont conclu un partenariat documentaire dans le cadre de la campagne « Epargnez le climat ».**

Le CFIE a mis ses ressources de veille et ses contacts à la disposition des Amis de la Terre afin de préparer leur interpellation du secteur financier sur le changement climatique.

Le CFIE a également consacré un dossier à cette problématique dans le n°47 de sa lettre d'information *Impact Entreprises* (parue en décembre 2005) :

### Finance et climat, risques et opportunités

Les risques induits par le changement climatique se traduisent aussi en termes financiers. Peu à peu, banques et assurances prennent la mesure des enjeux. Mais les politiques de réduction du « risque climatique » n'ont pas encore atteint le stade de la maturité. Certaines initiatives pourraient, à terme, conduire les entreprises émettrices à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Entreprises étudiées : **Axa, AGF, BNP Paribas, Calyon, Dexia, Natexis et Société générale**

Critères d'évaluation :

1. **Intégration du risque climatique dans l'analyse financière**
2. **Incitations financières à émettre moins de GES**
3. **Soutien au marché des énergies renouvelables**
4. **Finance carbone**

Le CFIE publie depuis 1997 *Impact Entreprises*, la première lettre d'information en France entièrement consacrée à la responsabilité sociétale des entreprises.

*Impact Entreprises* se présente sous la forme d'un double support : un dossier trimestriel pour une vision approfondie des stratégies d'entreprises en matière de RSE et une lettre électronique bimensuelle pour un suivi régulier du jeu des acteurs concernés par la RSE.

**Contact : Eric Vidal**  
01 46 06 07 08 - [cfie@club-internet.fr](mailto:cfie@club-internet.fr)

## Partenariat ONG-entreprise

Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec **WWF**, **Nissan North America** a octroyé un million de dollars pour soutenir un nouveau programme environnemental qui permettra à des étudiants américains de travailler sur les enjeux de la biodiversité et de soutenir des projets de conservation aux Etats-Unis et en Afrique du Sud. Quinze étudiants seront sélectionnés pour participer au programme Nissan-WWF Leadership environnemental sur la base de leurs compétences académiques et de leur engagement en faveur de l'environnement. Recevant un prix de 5 000 dollars, chacun des étudiants sera en outre invité à participer à un sommet de quatre jours à Washington (DC) sur la conservation de la nature, les technologies propres et la réglementation environnementale. Ils seront ensuite conviés à un séjour de deux semaines au parc national de Pilanesberg en Afrique du Sud, où ils travailleront avec des scientifiques de l'Earthwatch Institute. Pour le WWF, ce programme permet de collaborer avec les « *leaders de demain dès les premières étapes de leur carrière* ». L'organisation écologiste pourra utiliser 100 000 dollars (sur le million reçu) pour ses autres programmes aux Etats-Unis et en Afrique du Sud, notamment dans la région de Namib-Karoo où la gestion déficiente des terres menace la faune et la flore sud-africaines. Aux Etats-Unis, des projets de nettoyage des eaux pourront être menés en Alabama et au Tennessee. Si **Nissan** est une filiale d'un groupe français (**Renault**), ce programme reflète la différence de point de vue qui oppose les sociétés « européennes » aux sociétés « nord-américaines » en ce qui concerne les partenariats ONG-entreprise. Selon un rapport du centre d'information britannique Ethical Corporation, les groupes européens sont à la recherche de partenariats donnant un sens à leur démarche, tandis que les entreprises américaines sont davantage guidées par la charité.

## Publicité

Le collectif « Alliance pour la planète » (Greenpeace, WWF, Les Amis de la Terre, FNE, Fondation Nicolas Hulot...) a lancé une campagne pour interdire les publicités pour des produits polluants qui utilisent des arguments écologiques. L'Alliance souhaite que les entreprises informent systématiquement les consommateurs de la nocivité du produit ou du service et que les ONG aient un droit de regard sur les publicités.

## Chimie

Le titre **Arkema**, le pôle chimie de **Total**, a été introduit en Bourse. Cette opération intervient alors que les parlementaires européens s'approprient à débattre de la réglementation REACH sur les substances chimiques. Selon Greenpeace, le rapport d'activité d'**Arkema** n'aborde pas de « *manière responsable* » l'utilisation des substances chimiques, y compris les plus toxiques. Plus de 430 produits devraient être inscrits sur la liste qui sera établie par REACH. Les plus dangereux devraient être assujettis au principe de substitution.

## Bois

Dans le cadre de la campagne « Je dis non au bois illégal. En achetant du bois, faites le bon choix », lancée en mars dernier, l'association WWF a présenté les résultats des enquêtes complémentaires effectuées en magasin sur la transparence de l'information fournie aux consommateurs lors de l'achat de meuble en bois. Les enseignes sont classées selon leur implication dans la lutte contre la destruction des forêts tropicales et la qualité environnementale de leurs produits. On constate que **Pier Import** est la seule enseigne de l'enquête qui, en 2006, ne vend toujours aucun meuble certifié FSC (Forest Stewardship Council), le label le plus crédible de gestion durable des forêts.

## CAC 40

ACCOR  
AGF  
AIR LIQUIDE  
ALCATEL  
ARCELOR  
AXA  
BNP-PARIBAS  
BOUYGUES  
CAP GEMINI  
CARREFOUR

CREDIT AGRICOLE  
DANONE  
DEXIA  
EADS  
EDF  
ESSILOR  
FRANCE TELECOM  
GDF  
LAFARGE  
LAGARDERE

L'OREAL  
LVMH  
MICHELIN  
PERNOD-RICARD  
PEUGEOT SA  
PPR  
PUBLICIS  
RENAULT  
SAINT-GOBAIN  
SANOFI AVENTIS

SCHNEIDER SA  
SOCIETE GENERALE  
STMICROELECTRONICS  
SUEZ  
THALES  
THOMSON  
TOTAL  
VEOLIA ENVT  
VINCI  
VIVENDI UNIVERSAL